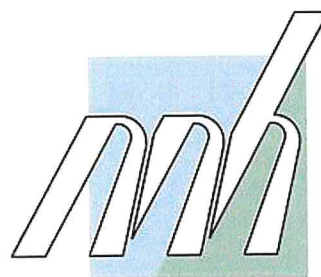


Réf. Cabinets des Maires



Aux adhérents de l'École de Musique
Bailly-Romainvilliers
Coupvray
Magny-le-Hongre

Le 10 juin 2022

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Depuis la rentrée 2019, Val d'Europe Agglomération (VEA) assure la gestion de l'École de Musique Intercommunale (EMI) dont les trois communes membres, Bailly-Romainvilliers, Coupvray et Magny le Hongre, participent au financement proportionnellement au nombre d'élèves accueillis :

- Bailly-Romainvilliers : 70
- Coupvray : 15
- Magny-le-Hongre : 87

En complément de la gestion, Val d'Europe Agglomération prend en charge le salaire de la secrétaire.

Le développement de l'EMI au-delà des 3 communes n'étant plus envisagé, VEA ne souhaite pas poursuivre cet accompagnement.

Afin d'assurer la pérennité des cours pour les adhérents, les 3 communes se sont rapprochées de l'agglomération de Marne-et-Gondoire pour mettre en place un partenariat avec leur conservatoire de musique.

Cette solution est en cours de finalisation et permettra d'assurer la continuité des enseignements pour les élèves avec les mêmes professeurs, les mêmes conditions tarifaires et dans les mêmes locaux mis à disposition par les 3 communes.

Nous vous confirmons donc qu'à compter de la rentrée 2022, les cours se poursuivront à Bailly-Romainvilliers, Coupvray et Magny-le-Hongre.

Les préinscriptions démarreront dans les prochains jours et seront enregistrées par Val d'Europe Agglomération afin de garantir la continuité de service lors de cette période de transition.

Nous vous assurons de notre volonté commune de donner à la culture une place essentielle sur nos territoires.

Le Maire de Bailly-Romainvilliers, Le Maire de Coupvray, de Le Maire de Magny-le-Hongre,

Anne GBIORCZYK

Thierry CERRI

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL